

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Révision de PLU communal Commune de Sainte-Hélène-sur-Isère

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	30 septembre 2016
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Automne 2018

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. le Maire de Sainte-Hélène-sur-Isère (M. Daniel TAVEL)
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	1 Route de la Montagne 73460 Sainte-Hélène-sur-Isère 04 79 38 40 38 / 04 79 38 49 55 mairie@ste-helene-sur-isere.fr secretariat@ste-helene-sur-isere.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	SCOT Arlysère approuvé le 9 mai 2012 / Non Grenelle
-----	-----	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	PLU approuvé le 15 février 2008, n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.
-----	-----	--

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 185 habitants en 2015 (INSEE)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 447 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La totalité, soit 1 447 ha.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i> Zone U : 86 32 ha, soit 5,98% Zone AU : 7 ha, soit 0,49% Zone A : 703,91 ha, soit 48,78% Zone N : 645,77 ha, soit 44,75 ha.

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

- Orientation n°1 : Proposer du logement diversifié pour maintenir la croissance démographique et accueillir les actifs attendus dans la vallée
- Orientation n°2 : Améliorer les équipements publics et les services à la population
- Orientation n°3 : Maintenir et développer les activités industrielles et artisanales
- Orientation n°4 : Modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain
- Orientation n°5 : Maintenir et permettre le développement des activités agricoles
- Orientation n°6 : Préserver le patrimoine naturel, paysager et culturel
- Orientation n°7 : Faire des économies d'énergie dans un objectif de durabilité
- Orientation n°8 : Permettre le développement des activités de loisirs et de tourisme

Cf. Annexe : PADD

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Prendre en compte les capacités et l'existence des équipements ; Tenir compte des besoins en développement démographique et économique (zone du Vernay) ; Prendre en compte les enjeux agricoles (23 exploitants déclarés), naturels, paysagers et les risques naturels ; Analyser les déplacements (prévoir des liaisons entre les principaux secteurs urbanisés, commerces et services) ; Mise en conformité avec la loi Grenelle et le SCOT : densité de logements, surface urbanisable ;

Centrer le développement urbain sur le Chef-lieu (regroupement des écoles, densification de l'enveloppe urbaine existante, diversification du type de logements proposé) ; Sécuriser la traversée de la RD 925 ; Aménager qualitativement le centre du village : réorganiser les stationnements, aménager une place de village, pour favoriser le maintien des commerces et services voire en attirer de nouveaux ; Prévoir le développement économique de la zone économique du Vernay (comme prévu au SCOT) ; Prendre en compte les enjeux agricoles (préserver le secteur de la plaine en aval de la RD 925, maintenir une agriculture diversifiée, notamment pour l'ouverture paysagère des versants) ; Etudier la possibilité de développer les énergies renouvelables locales, diminuer la production des gaz à effet de serre) ; Prendre en compte les enjeux naturels et préserver notamment les 7 zones humides ; Evaluer la nécessité de revoir l'étude des risques naturels au regard notamment des événements de mai 2015.

Cf. Annexes : délibérations du Conseil municipal du 11 septembre 2015 et du 06 juillet 2016

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis CDPENAF sur les extensions et annexes autorisées aux habitations en zone A et N Avis CDNPS sur le projet d'extension de la zone économique du Vernay dans la bande des 300m du lac.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		Totalité du territoire
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté d'Agglomération Arlysère

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Non concerné.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et

la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?
Sélectionnez dans la liste ci-contre

- Commune rurale

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

Croissance démographique de 0,8%/an aussi bien grâce au solde naturel que migratoire.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ?
Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune

Croissance démographique de 2%/an, soit 230 habitants supplémentaires d'ici 10 ans.

Moins de 20 logements en extensions ; 90 à 95 logements en densification. Réhabilitation : estimation à environ 8 à 10 sur 10 ans vu le rythme des 10 dernières années.

Evolution volontaire du fait du développement de la ZAE du Vernay et des ZAE des communes alentours.

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ?
Combien de logements seront réhabilités ?

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

Peu de logements vacants (2 unités dans le parc privé et 5 à 6 dans logements locatifs sociaux)

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché

Environ 30% de rétention estimée au cas par cas selon les critères suivants : terrain attenant à une maison d'habitation, pente compliquant l'urbanisation, surface morcelée et appartenant à plusieurs propriétaires,...

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

Environ 18 ha disponibles dans le PLU en vigueur pour l'habitat

Volonté de proposer un zonage d'environ 10 ha pour l'habitat.

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

Environ 400 m² par logement, pour atteindre la moyenne de 25 lgts/ha demandée par le SCOT.

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?
Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
5. les objectifs de densité
6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

Le projet de PLU a principalement pour objectif de réduire les possibilités d'urbanisation par rapport au PLU en vigueur, principalement de celle en extension de l'enveloppe urbaine définie au SCOT approuvé en 2012, sur les secteurs suivants : du chef-lieu (au Nord, 7 740 m² ; au Sud, 6 340 m²) ; de la Perrière (zone AU du Torchet, 2.32 ha) ; de Chamousset (8 150 m²), mais aussi dans l'enveloppe urbaine : à la Glapière (5 050 m²), au chef-lieu (5 400 m²), au Rochasaix (3 415 m²), à Chamousset (5 990 m²), au Villaret (6 560 m²) et au Villard (4 560 m²).

Des espaces de jardins potagers sur lesquels il n'y a aucun projet sont reclassés en zone Uj (à destination de jardin).

Quelques parcelles ou sites ponctuels (environ 0,83 ha) sont en extension par rapport à l'enveloppe du SCOT.

4.1 Présentation de votre projet

La plupart était déjà classée en zone U au PLU actuellement en vigueur.

Des OAP sont prévues sur les surfaces disponibles supérieures à 2 000 m², pour organiser l'espace et demander une certaine densité de l'urbanisation. Dans ces OAP, une diversité typologique de logements (individuel ou individuel regroupé, intermédiaire, ou collectif) est prévue, particulièrement sur les secteurs en pied de versant.

Pas de phasage aujourd'hui envisagé.

Réhabilitation du bâti ancien : communication sur les actions intercommunales (ex. OPAH). Assouplissement de certaines règles pour l'isolation par l'extérieur des constructions, par ex.

Objectif de densité : 25 lgts/ha.

Pas d'UTN.

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Oui, extension de la ZAE du Vernay
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...) 5 ha, comme cela est prévu au SCOT. Secteurs classés agricoles dans le PLU en vigueur.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none">• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?• quel est leur taux d'occupation ?	ZAE du Vernay sur 15,7 ha environ ; les derniers terrains disponibles sont en cours de vente. ZAE du Rotex, sur 1,3 ha, complète, inondable au Plan de Prévention des Risques d'Inondation Bonvillaret, en limite avec ND des Millières, sur 0,19 ha, complète Sur Brouve sur 1,95 ha, complète et en cœur de village
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none">• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?• quel est leur taux d'occupation ?	Surfaces zonées en Ue ou AUe (à vocation économique) dans les PLU du périmètre Arlysère : environ 470 ha. Surfaces disponibles dans ces zones : environ 12 ha
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Les parcelles appartiennent à la commune, qui découpera le foncier en fonction des besoins réels des entreprises.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCOT, IGP, AOP, AOC...).</i> Aucune AOP ou AOC. IGP sur l'ensemble de la commune : Emmental de Savoie, Emmental français Est central, Gruyère, Pommes et poires de Savoie, Tomme de Savoie, Vin de Pays des Comtés Rhodaniens, Vin des Albans. Dans la plaine : culture (maïs et autres céréales), arboriculture, maraîchage. Sur les versants : pâture et

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
			<p>fauche. Extension de la ZAE : sur d'anciennes parcelles de culture (maïs) et des vergers. Non identifiée comme zone agricole à préserver au SCOT.</p> <p>Zones à destination d'habitat : quasi exclusivement dans l'enveloppe bâtie. Les parcelles en périphérie sont occupées par des cultures dans la plaine et des prairies de fauche ou pâtures sur le versant.</p> <p>Rendu d'environ 4,5 ha aux activités agricoles par déclassement de zone U en A → impact positif pour l'activité.</p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p>
Des espaces boisés ?	X		<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p> <p>Défrichage d'environ 1,2 ha de formations alluviales, avec absence d'espèces végétales rares, pour l'aménagement d'un stand de tir. Forêt non soumise au régime forestier. Rendu d'environ 1,5 ha à la zone N (ex. noyeraie au Rochasaix, espace le long du cours d'eau au Villeret et à La Glapière).</p> <p>Forêt domaniale et communale classée en zone N.</p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	<i>une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		<ul style="list-style-type: none"> « Ecosystème alluvial de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan » : classement en A ou N de l'essentiel, présence d'une carrière

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
e_r82.map			<p>dans le périmètre (concession privée jusqu'en 2026) classée en Nc (carrière)</p> <ul style="list-style-type: none"> « Massif du Grand Arc » : classement en A ou N selon ses caractéristiques
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		<p>7 zones humides :</p> <p>Cours de l'Isère, de la confluence avec l'Arly à la confluence avec l'Arc ; Bassins Molard et annexes humides de la rive gauche de l'Isère ; Marais du Grand Vernet ; Marais et lacs de Fontaine Claire ; marais du Villard ; Marais du col de Charvan ; Marais vers le Gros Chêne</p> <p>Classement en A ou N selon caractéristiques + indice spécifique pour préservation (zh et ef)</p> <p>Projet de stand de tir affectant 1,2 ha de la ZH du Grand Vernay.</p>
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	X		<p>Nant Bruyant : liste 1 frayère Canal de la RD925 n°1 : liste 1 frayère Des canaux qui n'existent pas sur le cadastre et le Nant Bruyant : cours d'eau liste 1 Nant Bruyant : cours d'eau liste 2 Pas d'enjeu.</p>
Complétez si nécessaire			
Le projet de stand de tir a été déposé par la Communauté d'Agglomération Arlysère auprès de l'autorité environnementale. La décision n°2017-ARA-DP-00636 du Préfet de Région en date du 29 novembre 2017 ne soumet pas ce projet à étude d'impact. Voir documents joints en annexe à cette consultation pour le PLU.			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
			<p>SRCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Fuseau au Sud de l'axe chef-lieu/la Perrière :</u> → présence du hameau du Villard : classement en zone U, sans extension de l'enveloppe bâtie → projet de stand de tir (3 couloirs avec merlons de protection) – secteur Nst <u>Fuseau au Nord du chef-lieu, limite de Notre-Dame-des-Millières :</u> → présence activité économique au Rotex : classement Ue + bâtiment agricole face au péage → autoroute : classement A ou N suivant les caractéristiques

4.4 Continuités écologiques

			<p>→ projet de dépôt de bois d'intérêt intercommunal le long de la RD 69 (secteur Ndb)</p> <p>SCOT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Axe sud entre le chef-lieu et Le Villard :</u> → essentiel sans enjeu car secteur agricole ou naturel → une partie concernée par le stand de tir. • <u>Axe est-ouest, au nord du chef-lieu :</u> → enjeux idem fuseau nord SRCE.
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p> <p>Réservoirs de biodiversité : ZNIEFF, zones humides et bordure des cours d'eau. Espaces perméabilité forte : tout le versant – perméabilité moyenne : la plaine agricole</p>		

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?	X		Château de Sainte-Hélène-sur-Isère (monument inscrit au titre des monuments historiques depuis le 17 mai 1940) → classement des abords en zone N
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Classement en zone A ou N selon caractéristiques

4.6 Ressource en eau			
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Bilan excédentaire à Sainte-Hélène-sur-Isère à l'horizon 2025 → +999 m ³ /jour Bilan excédentaire à l'échelle du SIEAGA (Notre-Dame-des-Millières, Bonvillard et Sainte-Hélène) → + 1 292 m ³ /jour
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		STEP de 2 500 EH à Sainte-Hélène gérée par Arlysère (Sainte-Hélène et Bonvillard uniquement pour l'assainissement) → capacité suffisante STEP du Villard de 100 EH (non conforme à la réglementation, la station va être abandonnée et les effluents seront redirigés vers STEP Sainte-Hélène)
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?			Gestion à la parcelle pour chaque projet.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php	X		8 420 m ² dans la ZI du Vernay : occupé par une entreprise, classement en zone Ue
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	X		Extraction de matériaux type sable et graviers alluvionnaires le long de l'Isère → classement Nc (concession prévue jusqu'en 2026, pas de volonté d'extension de l'activité de la part de la municipalité à ce jour)
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?			PIZ mis à jour en 2017 : - Inondation (Le Villard)

4.8 Risques et nuisances			
	X		<ul style="list-style-type: none"> - Crues torrentielles (Le Villard, le Châtelet, Chamousset, Chef-lieu et Bonvillaret) - Glissements de terrain (La Perrière, la Côte Michel, le Tremblay, le Replat, le Château, Tappamort et le Villaret) - Chutes de pierres et/ou blocs (Tappamort) Classement en zone inconstructible des secteurs soumis à risques forts
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPRI de l'Isère approuvé le 19 février 2013 → classement en zone A ou N des zones inconstructibles au PPRI → projet de dépôt de bois et de stand de tir, dont les caractéristiques seront définies selon les préconisations du PPRI
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Axe bruyant, autoroute A430/ catégorie 2 : → carrière, ZAE Rotex et ZAE Vernay (marginale), bâtiment agricole au Pré nouveau et zone de loisirs concernés → classement en zone agricole, économique ou loisirs + extension ZAE du Vernay Plan d'exposition au bruit de l'Aérodrome d'Albertville : → pas de zone d'habitat dans ce périmètre, ZAE du Rotex concernée
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Réseau de transport en commun Arlysère. Faible fréquentation du fait des horaires inadaptés.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		SRCAE approuvé le 17 avril 2014, mais Sainte-Hélène ne fait pas partie des communes sensibles.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre

projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 24 avril 2018

Lieu : Sainte-Hélène-sur-Isère

Monsieur TAVEL Daniel, Maire de Sainte-Hélène-sur-Isère

SIGNATURE

l'adjointe au Maire, Mme FAVRE Veronique,



Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Agence VIAL & ROSSI Gabrielle MOLLIER, urbaniste 4 rue du Président Coty 73200 ALBERTVILLE Ligne directe : 04 79 37 07 07 urbanisme@vial-rossi.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	M. le Maire de Sainte-Hélène-sur-Isère (M. Daniel TAVEL) 1 Route de la Montagne 73460 Sainte-Hélène-sur-Isère 04 79 38 40 38 / 04 79 38 49 55 mairie@ste-helene-sur-isere.fr secretariat@ste-helene-sur-isere.fr

